



Maître d'Ouvrage :

Ville de Champhol

15 rue de la Mairie
28300 CHAMPHOL

Marché Public de Fourniture

Changement de portes sectionnelles industrielles aux services techniques

Marché à procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
relatif aux marchés publics

DOSSIER DE CONSULTATION

➤ Cahier des Clauses Particulières (CCP)

Date limite de remise des offres : le vendredi 26 janvier 2018 à 12h00

Personne habilitée à donner les renseignements : le Maître d'Ouvrage désigné ci-dessus

Ordonnateur : Monsieur Christian GIGON – Maire de la ville de CHAMPHOL

**Comptable assignataire des paiements : Monsieur l'Administrateur adjoint des Finances
Publiques de Chartres Banlieue - 8 impasse du Quercy – 28115 LUCE CEDEX**



Article 1: OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture et la pose de cinq nouvelles portes sectionnelles industrielles pour les Services Techniques communaux.

1-2: Caractéristiques

Le marché se décompose en deux tranches avec des phases d'exécution différentes.

Tranche 1 : service espaces verts :

- Dépose de trois portes sectionnelles et installation de rideaux métalliques pleins.
- Ouverture électrique avec moyen d'ouverture manuelle en cas de panne.
- Dimension (environ) : 2.60 m de largeur sur 4.01 m de hauteur.
2.74 m de largeur sur 4.02 m de hauteur.
2.73 m de largeur sur 3.96 m de hauteur.
- Ral 6010

Tranche 2 : atelier général :

- Dépose de deux portes sectionnelles et installation de portes sectionnelles pleines à double paroi thermique.
- Ouverture électrique avec moyen d'ouverture manuelle en cas de panne.
- Dimension (environ) : 2.73 m de largeur sur 3.95 m de hauteur.
2.77 m de largeur sur 3.86 m de hauteur
- Ral 6010

L'entreprise retenue devra recycler et traiter les déchets.

1-3: Option

Proposition d'un contrat de maintenance.

Article 2 : FORME ET DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est soumis à la réglementation des marchés publics. Il est passé dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché prend fin à la livraison et pose des portes.



Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont, par ordre de priorité décroissante, les suivantes:

1. L'acte d'engagement (avec déclaration sur l'honneur)
2. Le présent cahier des clauses particulières (CCP), dont l'original conservé par la ville fait seul foi.
3. Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.
4. L'offre de l'entreprise

Article 4: MODALITES D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le délai de livraison, conformément au règlement de consultation, sera de **2 mois maximum** à compter de la notification du marché.

Lieu : **Services Techniques Communaux - 8 rue de la Croix Jovet 28300 CHAMPHOL**

Article 5: PRIX

Unité monétaire dans la quelle sera conclu le marché: Euro
Prix ferme et définitif.

Article 6: MODALITES DE REGLEMENT ET DE PAIEMENT

6-1: Mode de règlement

Le mode de règlement est le mandat administratif.

6-2: Modalités de présentation des factures

Le titulaire adresse à la ville une facture établie en un original ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

Article 7 : Litiges

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable. En cas d'échec de cette procédure et de désaccords persistants, le Tribunal administratif compétent sera celui du domicile du pouvoir adjudicateur : Tribunal Administratif d'Orléans.



Article 8: DEROGATIONS AU CCAG FOURNITURES COURANTES ET SERVICES.

Aucune dérogation au CCAG FCS

A _____ le,

Mention manuscrites
<< lu et approuvé>>

Cachet et signature de l'entreprise

